



Bamako, Mali
Le

DEMANDE DU FONDS SELF-HELP (FONDS D'AUTO ASSISTANCE) DE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS

D'AMERIQUE.

1. Titre du Projet:

Village de _____ Arrondissement de _____
Cercle de _____ Région de _____

**2. Accès au Village: Quelles sont les routes et les distances à parcourir pour arriver au village?
(Veuillez dessiner une carte sur une page supplémentaire).**

**3. Contact: Précisez les noms et prénoms de la personne à contacter à Bamako, si possible);
Comment la contacter et son adresse:**

4. Description du village et du groupement (aspects généraux, activités du groupement, projets déjà réalisés, etc...)

5. Avez-vous jamais soumis un projet au Fonds Self-Help?

Quel Projet? _____ Quand?

6. Description du Projet: (veuillez détailler sur une page supplémentaire)

- **Justification:** A quel besoin répond le projet?

- **Objectifs:** Qu'est-ce que vous comptez accomplir avec ce Projet?

- **Plan:** Comment comptez-vous atteindre vos objectifs?

LES PROJETS DE CONSTRUCTION: doivent comprendre un plan ou modèle du plancher.

ETUDE DU TERRAIN: Attachez les rapports d'ingénieur ou de service hydraulique, selon votre projet. Dans le cas du surcreusement des puits, donnez les informations sur la profondeur des puits traditionnels, ou des forages dans le secteur. Est-ce que la terre est rocheuse? Sablonneuse?

7. Qui bénéficiera de ce Projet?

Combien sont-ils?

Si vous comptez retirer des profits monétaires du Projet, comment seront-ils utilisés?

8. Nom et titre de la personne sur place qui sera responsable de l'achèvement du Projet:

9. Coûts du Projet: (détaillez votre budget sur la page suivante et joignez des factures pro forma).

Comment contribuera le village ou le groupement au Projet?

Quelle est la valeur en CFA des matériaux locaux, la main d'oeuvre, le transport par charette ou camion, de cette contribution (précisez comment vous avez calculé cette valeur). Une contribution locale minimum de 33% du coût global du projet est exigée.

Quelle est la contribution du Gouvernement Malien à ce Projet?

Est-ce que d'autres organismes contribuent en matériels ou en services au Projet? Qui sont-ils et comment contribueront-ils?

Quels sont les matériels ou services pour lesquels les fonds Self-Help sont demandés .

**10. Avez-vous soumis ce Projet à d'autres sources de financement? _____ Lesquels?
(Le fait que vous ayez demandé un financement ailleurs ne gêne nullement, mais nous vous prions de nous en informer quand même):**

**Visas du comité local de développement ou de tout autre parrain
(Volontaire du Corps de la Paix, ONG)**

PROJET DE JARDINAGE

(page supplémentaire à remplir s'il s'agit d'un projet de jardinage, maraîchage....)

1. Le site du jardin ou du verger est-il permanent?
2. Quelles sont les expériences antérieures du groupe en matière de jardinage?
3. Quelle est la source et la quantité d'eau disponible pendant l'année?
4. Qui donnera des conseils techniques aux jardiniers?
5. Quel est le plan de travail? par exemple, quelles spéculations seront cultivées (plantées) et pendant quels mois?
6. Comment les outils seront-ils stockés et distribués pour utilisation?
7. L'exploitation du jardin sera t-elle collective ou individuelle?
8. Comment les groupes payeront-ils les frais qui reviennent d'année en année?
9. Qu'est- sera la nature de la cloture? (haie vive, bois mort, barbelés, grillage, etc?)
10. Si une partie des produits sera vendue, sur quel marché sera t-elle vendue et quels sont les moyens de transport disponibles?
11. Qui va tenir les comptes du groupe?

Articles/Services demandés	Prix Unitaire	Montant	Contribution Locale	Contribution Self-Help
TOTAL cfa cfa cfa
POURCENTAGE DU TOTAL % % %

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR

**LE FONDS "SELF-HELP" (FONDS D'AUTO-ASSISTANCE)
AMBASSADE DES ETATS-UNIS, BAMAKO, MALI**

Le fonds "Self-Help" (ou Fonds d'Auto-Assistance) de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à Bamako fournit une assistance pour des petits projets d'initiative de base. La demande d'assistance émane de communautés locales, en collaboration avec le comité local de développement ou des institutions ou agences locales chargées d'activités de développement telles que les Volontaires du Corps de la Paix ou des ONG actives sur le terrain. Le Fonds "Self-Help", en considération des priorités de développement locales, est actuellement utilisé pour le financement de projets qui contribuent au développement agro-pastoral, économique et social.

Le fonds "Self-Help" est limité à des petites contributions, généralement de moins de quatre millions (4.000.000) de francs CFA, qui ne sont utilisables qu'une seule fois et qui ne peuvent donc être attribuées à des projets à long terme qui demandent un financement continu. Les projets qui s'adressent à une communauté spécifique doivent servir à améliorer les conditions sociales et économiques du plus grand nombre possible de personnes. Un des éléments essentiels de tout projet "Self-Help" est l'implication de la population locale dans le financement et l'exécution du projet.

La contribution financière de l'Ambassade sert généralement à couvrir les frais d'acquisition de matériels et équipements, et de matériaux de construction; la main d'oeuvre non spécialisée, les matériaux locaux, les services d'assistance et le transport des matériaux et matériels sont généralement fournis par la communauté locale.

SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRES:

1. Developpement des ressources en eau:

- a. Puits à grand diamètre
- b. Petits barrages et digues de retenus d'eau
- c. Petits réseaux d'irrigation

2. Developpement agro-pastoral:

- a. Petits projets maraichers
- b. Petits projets forestiers
- c. Petits projets piscicoles
- d. Petits projets d'embouche animale

3. Equipements collectifs:

- a. Moulins ou décortiqueuses de céréales
- b. Centre de Santé ou maternités villageoises
- c. Centre d'alphabétisation ou écoles
- d. Jardin et garderies d'enfants.

PARTICIPATION LOCALE:

La contribution de la communauté est un critère très important pour la sélection d'un projet "Self-Help". Elle doit représenter un minimum de 33% du coût total du projet. La participation de la communauté peut se faire soit en espèces, ou une combinaison d'apport en espèces et en nature (main d'oeuvre, matériaux locaux pour la construction, transport du matériel et des matériaux jusqu'au site du projet, etc.). On calcule cette valeur en CFA comme ci-dessous indiqué:

- main d'oeuvre: nombre de personnes X nombre de jours X coût journalier;
- matériaux locaux: nombre de chargements X coût par chargement;
- transport: nombre de voyages X coût du voyage.

COMMENT DEMANDER L'AIDE DU FONDS "SELF-HELP":

Tout groupement ou association à caractère communautaire peut demander l'aide du fonds Self-Help soit directement ou par l'intermédiaire d'un Volontaire du Corps de la Paix Américain ou d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) crédible. Les propositions de projets comportant toutes les informations indiquées sur le formulaire de demande disponible à l'Ambassade, devront inclure:

- la description du projet;
- le but du projet;
- la justification du projet et le nombre de bénéficiaire;
- la nature et le montant de l'assistance demandée;
- la nature et le montant de la contribution locale;
- le plan de travail incluant le chronogramme d'exécution;
- les nom et titre du responsable pour l'exécution du projet.

Les demandes de financement de projet doivent être adressées directement à l'adresse suivante:

Fonds "Self-Help"
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
B.P. 34
Bamako, Mali

Le dossier de demande de financement doit comporter les plans et devis estimatifs des constructions, ainsi que les factures pro-forma de tous les matériels et fournitures demandés à l'Ambassade. Dans la mesure du possible, des représentants de l'Ambassade pourraient se rendre sur le site d'un projet soumis au financement du fonds "Self-Help", pour discuter avec les promoteurs avant que le projet ne soit présenté au comité de sélection des projets.

SELECTION DE PROJETS:

Chaque année, l'Ambassade reçoit, généralement vers les mois de Janvier-Février, une allocation annuelle pour le financement des projets d'auto-assistance pour l'année fiscale en cours. Une fois que le montant du fonds alloué est connu, un comité se réunit

pour sélectionner les projets qui répondent, entre autres, aux critères de taux de réussite prévisionnel élevé, de génération de revenu important, et de développement socio-économique substantiel. Pour se faire, le comité de sélection examine chaque proposition en tenant compte de son impact potentiel sur le développement, de sa fiabilité, du nombre de personnes à qui le projet profitera, du montant du coût total du projet et du pourcentage du coût total que le groupe projette payer.

Le comité de sélection des projets se réunit deux fois par an, généralement aux mois de Janvier et de Mai. Les responsables du projet sont informés au moment opportun de la décision du comité, soit par courrier ou par toute autre voie appropriée.

REALISATION DU PROJET:

Quand un projet est approuvé par l'Ambassade, un accord officiel est établi entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Ambassade Américaine et le Gouvernement du Mali, par l'intermédiaire de la Direction Nationale de la Coopération Internationale. L'accord signé par les autorités Américaines et Maliennes établit les responsabilités mutuelles de l'Ambassade Américaine et des responsables locaux chargés d'exécuter le projet.

Les accords de projet permettent à l'Ambassade d'émettre des chèques qui sont établis sur la base des factures proforma soumises en rapport avec la proposition de projet. En général cela prend deux à quatre semaines de la date à laquelle le chèque a été commandé jusqu'à la date de son arrivée. Dès notification que les accords de projets sélectionnés ont été signés, les partenaires locaux sont encouragés à mettre en place leur contribution en préparant le terrain, en apportant les matériaux locaux sur le site du projet et en collectant l'ensemble des fonds locaux prévus. De cette façon, on assure une exécution des projets dans les meilleurs délais possibles.

Le responsable du village en charge du projet supervise l'achat de matériel et sa livraison sur le lieu de travail, et notifie à l'Ambassade la réception du matériel. Chaque dépense, aussi petite qu'elle soit et de quelque nature qu'elle soit, doit être justifiée par une facture signée comme payée "pour acquis", ou par un bordereau de livraison, dans l'intervalle de trente (30) jours.

Le responsable du village chargé de l'exécution du projet soumet à l'Ambassade Américaine un rapport à mi-parcours sur la progression du projet ainsi qu'un rapport final à l'achèvement de la réalisation du projet.

En cours d'exécution, l'Ambassade peut se rendre sur les lieux des travaux afin d'en vérifier l'évolution et aussi la comptabilité des fonds alloués. L'Ambassade se réserve le droit de donner les mesures correctives nécessaires ou de mettre fin à tout moment à l'aide accordée.

Tout projet financé doit être complété dans une période de un an à partir de la date de signature de l'accord de projet. Le rapport final doit être soumis à cette date.